

Les Aires d'Attraction des Villes en Guadeloupe

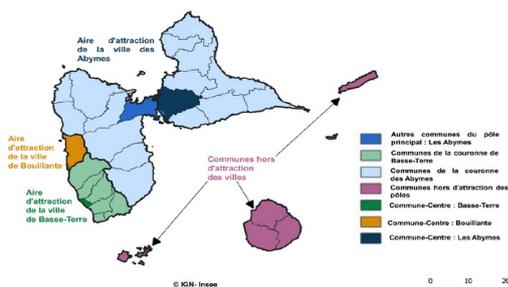
Communiqué de Presse • 10 Mars 2021

Définition : «L'aire d'attraction des villes définit l'étendue de son influence sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre.»

L'aire d'attraction des Abymes concentre 80 % des habitants et des emplois

La Guadeloupe compte trois Aires d'Attraction des Villes (AAV) : l'aire d'attraction des Abymes, la plus importante, l'aire de Basse-Terre et l'aire de Bouillante. Ces trois aires recouvrent 96 % de la population. Enfin, seulement 4 % de la population vit dans une commune hors influence d'un pôle, soit environ 15 000 personnes. Il s'agit des habitants des îles de Marie-Galante, Des Saintes et de La Désirade.

En 2017, l'aire d'attraction des Abymes est la plus importante de Guadeloupe. Elle concentre 81 % de la population devant Basse-Terre (13 %) et Bouillante (2 %). L'influence du pôle des Abymes, Baie-Mahault et Pointe-à-Pitre s'étend sur la moitié des communes de l'archipel. De nombreux déplacements entre le domicile et le lieu de travail convergent vers ce pôle.



Source : Insee, recensement de la population 2017

Pour en savoir plus sur les Aires d'Attraction des Villes de la Guadeloupe, c'est [ici](#)

Insee – Division action régionale de Guadeloupe
06 90 50 89 84
sr971-action-regionale@insee.fr
www.insee.fr